

## Les sentiers de la controverse

Valérie Gaudreau

---

Number 117, Summer 2008

Les parcs nationaux du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17373ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Gaudreau, V. (2008). Les sentiers de la controverse. *Continuité*, (117), 28–31.

# Les sentiers de la controverse

*Développement récréotouristique ou résidentiel, oléoducs, motoneige : les conflits d'usage dans les parcs nationaux du Québec ont alimenté de nombreux débats ces dernières années. Entre intérêts pécuniaires, politiques et conservation de la nature, des visions s'opposent.*

*Les sentiers de sable du Parc national de la Pointe-Taillon longent la plage du lac Saint-Jean et la rivière Péribonka.*

Photo : Mathieu Dupuis, Sépaq

par Valérie Gaudreau

**C**onflits d'usage et parcs nationaux. Dès que ces deux termes sont réunis dans la même phrase, un cas incontournable vient immédiatement à l'esprit : celui du Parc national du Mont-Orford. Très médiatisée, la controverse a commencé lorsque le gouvernement libéral de Jean Charest a annoncé son intention de soustraire 459 hectares du parc pour les offrir en vente à un promoteur privé. On voulait y permettre le développement du centre de ski et du terrain de golf et, surtout, la construction de condos au pied des pentes.

La décision avait soulevé un tollé parmi les citoyens et les groupes de défense de l'environnement. L'opposition avait culminé en

avril 2006 avec une manifestation qui a réuni 12 000 personnes dans les rues de Montréal. « C'est quelque chose qu'on n'avait jamais vu à l'échelle canadienne, un signe incroyable d'appropriation de la nature par les gens », estime Mélanie Desrochers, géographe et coresponsable des aires protégées à Nature Québec, un organisme qui se consacre depuis 1981 à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. « Je pense que les politiciens ont alors réalisé l'attachement des Québécois à leurs parcs nationaux », ajoute celle qui est aussi membre de la coalition SOS Parc Orford. Malgré tout, le gouvernement était allé de l'avant en adoptant sous le bâillon, en juin 2006, une loi spéciale qui ouvrait la porte à la privatisation partielle du parc. L'opposition a continué et en mai 2007, Québec faisait volte-face en annulant l'appel



L'aménagement des parcs nationaux du Québec favorise leur découverte tout en respectant le territoire.

Photo : François Rivard

d'offres. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a alors confié l'administration à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) jusqu'en juin 2009, le temps que la MRC de Memphrémagog trouve un projet récréotouristique qui fera consensus.

Une issue que Mélanie Desrochers qualifie de « demi-victoire ». « Les gens ont souvent l'impression que le dossier est réglé, sauf que même si les terres ne sont pas vendues, elles sont toujours exclues du parc, nuance-t-elle. Mais d'un autre côté, si la ministre n'avait pas arrêté la vente, aujourd'hui, il y aurait des bulldozers. »

#### L'ÎLE CHARRON

Selon Mélanie Desrochers, la saga du Mont-Orford a aussi fait monter la

sensibilisation d'un cran. Elle estime que ce précédent a joué un rôle dans la sauvegarde du Parc national des Îles-de-Boucherville, situé au milieu du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la Rive-Sud.

Dans ce dossier, Desjardins Sécurité financière avait vendu l'île Charron – un terrain boisé de 24 hectares – à un promoteur immobilier souhaitant y construire 2500 unités de logement. La population et les groupes environnementaux s'étaient encore une fois mobilisés contre le projet. En octobre 2007, une pétition de 20 000 signatures avait été déposée par des députés des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

Le mois suivant, la ministre Line Beauchamp a réagi en imposant une « mise en réserve » de deux ans, au cours desquels tout développement sera interdit sur l'île.

« La ministre doit maintenant s'entendre avec le propriétaire du terrain pour racheter. En principe, ça implique que d'ici deux ans, le gouvernement va s'approprier le terrain dans le but d'agrandir le parc national, explique M<sup>me</sup> Desrochers. Si ça avait été avant Orford, probablement que le projet du promoteur aurait passé. »

#### TREMBLANT ET OKA

Observateur de longue date des divers conflits d'usage vécus dans les parcs nationaux du Québec, le président de la section québécoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), John O'Driscoll, voit la saga Orford comme un « point culminant ». « Avant ça, quelques événements avaient contribué à cet aboutissement d'une forme de ras-le-bol, de désaccord sur la façon dont on prend les



Vue des méandres sinueux de la rivière du Parc national des Monts-Valin.

Photo : Jean-Sébastien Perron, Sépaq

décisions sur la gestion des parcs. » Parmi les cas survenus plus tôt, il mentionne celui où une partie du Parc national du Mont-Tremblant a été cédée à la compagnie Intrawest à la fin des années 1990. « Ça avait été généralement accepté, mais ça avait quand même soulevé des questions : qu'allait-on faire, à l'avenir, lorsqu'un développeur voudrait une partie du parc ? On s'est dit qu'il fallait peut-être qu'on regarde plus en détail ce qu'on pouvait faire dans les parcs. »

Une prise de conscience qui a fait en sorte que la SNAP a réagi plus rapidement lorsque Pipelines Trans-Nord inc. a voulu construire un oléoduc dans le Parc national d'Oka, en 2004. Malgré une contestation juridique qui a mené à une injonction temporaire, la compagnie pétrolière a tout de même pu aller de l'avant. Encore là, cet exemple a contribué à la sensibilisation,

estime M. O'Driscoll. « Le fait qu'on ait obtenu cette injonction a eu un effet catalyseur pour les gens qui croyaient que ce qui allait se passer à Orford contrevenait à la loi aussi. Oka a montré que des gens étaient prêts à aller jusqu'en cour pour faire respecter la Loi sur les parcs, adoptée par Québec il y a 30 ans. »

#### MOTONEIGES INDÉSIRABLES

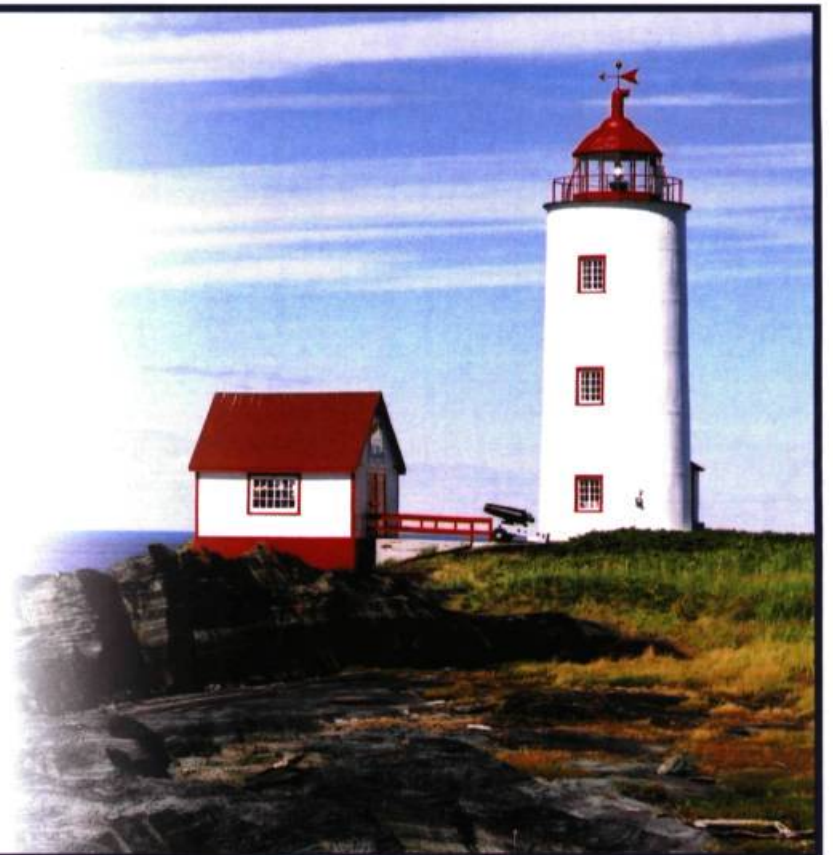
Si les cas précédents concernent surtout des infrastructures, c'est la question des pratiques devant être tolérées ou non dans les parcs qui a récemment retenu l'attention. En l'occurrence, l'usage de véhicules motorisés. En janvier 2008, Nature Québec et d'autres organismes environnementaux ont publiquement appuyé la ministre Line Beauchamp, qui souhaite voir sortir, d'ici 2009, les motoneiges et les VTT des 5 parcs – sur 22 – où ils sont encore tolérés. Rien d'étonnant, puisque la Politique sur les parcs reconnaît depuis 2002 que ces activités récréatives sont incompatibles avec la mission de conservation d'une aire protégée. Les sentiers de motoneige traversant des

# CONTINUITÉ

## PROCHAIN NUMÉRO

Villes et villages d'art  
et de patrimoine :  
10 ans de réalisations

EN KIOSQUE  
SEPTEMBRE 2008



parcs représentent 120 km répartis dans les parcs du Mont-Tremblant (85 km), de Plaisance (6,5 km), d'Oka (2 km), du Mont-Orford (1,5 km) et des Monts-Valin (25 km). Au cabinet de la ministre de l'Environnement, on confirme que Line Beauchamp a mandaté la Sépaq pour qu'elle trouve des voies de contournement aux sentiers de motoneige dès la saison 2009-2010. Une telle initiative s'était conclue avec succès dans le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, dans Charlevoix, où la circulation à motoneige est interdite depuis la saison 2003-2004. Le choix d'un sentier qui contourne le parc à l'est a été déterminé à la suite d'audiences publiques, d'études d'impact économique et d'une entente entre les clubs de motoneigistes et l'Association touristique régionale de Charlevoix.

Malgré toute cette bonne volonté, le dossier demeure épineux. Respecter les impératifs touristiques et l'intégrité des parcs et satisfaire l'industrie de la motoneige conduit à un dialogue parfois complexe. « On discute et on travaille sur un plan de mise en valeur de la motoneige en dehors du parc », explique François Guillot, directeur du Parc national des Monts-Valin, qui préfère toutefois ne pas trop commenter ce dossier encore en discussion. « On apprend à se connaître », dit-il.

« On ne peut pas continuer à tolérer des véhicules motorisés dans les parcs, c'est impossible », tranche pour sa part Daniel Pouplot, président-directeur général de la Fédération québécoise de la marche. Bien qu'il croie que le cas du Mont-Tremblant sera peut-être le plus problématique, ce grand usager des parcs nationaux est globalement optimiste pour la suite des choses. « J'estime que la Sépaq a fait ses devoirs. Elle en a encore à faire, mais elle a accepté



de bien penser à sa responsabilité. Si on part du principe qu'on veut des parcs nationaux de qualité et de conservation, il faut être conscients qu'on ne pourra plus y faire certaines choses. »

Sensibilisation accrue des élus et de la population, volonté de dialogue et erreurs à ne plus répéter sont donc les maîtres mots. Mais il reste que les parcs nationaux sont de plus en plus populaires et que la question du développement se pose et continuera de se poser. Au final, les acteurs consultés voient l'avenir d'un bon œil. « Les dernières années ont amené un mouvement de défense des parcs qui les valorise aux yeux des Québécois. Ça montre qu'ils ont leur raison d'être et qu'on veut les protéger, soutient John O'Driscoll de la SNAP. Peut-être que le gouvernement prend aussi de meilleures décisions. Dans

Paysage hivernal de la vallée des Fantômes au Parc national des Monts-Valin.

Photo : Steve Deschênes, Sépaq

l'ensemble, c'est encourageant. Il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais les fondations semblent plus solides quant à la notion de ce qu'est un parc. Maintenant, on va bâtir là-dessus. C'est la bonne nouvelle qui ressort de toutes ces controverses. »

Valérie Gaudreau est journaliste.

Une histoire de passion  
DEPUIS 25 ANS DÉJÀ...

Domaine  
Joly-De Lotbinière  
UN PARC-JARDIN SUR LE FLEUVE

Venez célébrer avec nous les beautés  
de ce site patrimonial exceptionnel!

expositions • activités • conférences • concerts • et plus encore

Route de Pointe Platon, Sainte-Croix • 418-926-2462 • www.domainejoly.com